

QU'EST-CE QU'UN ENTRETIEN DANS LA PROCÉDURE DES RÉFUGIÉS ET COMMENT SE PRÉPARER A PARTICIPER ?

Lisez ces brèves informations pour vous préparer à votre entretien dans le cadre de la procédure d'asile. Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter nos avocats à porady@pomocprawna.org ou appelez au: **+48 693 390 502**

L'entretien est l'élément de preuve le plus important dans la procédure d'asile !

Le Bureau des étrangers (Urząd do Spraw Cudzoziemców) recueille informations et apprend ce qui s'est passé dans votre vie, la raison pour laquelle vous avez dû fuir votre pays d'origine et la raison pour laquelle vous ne pouvez pas y retourner.

Tout ce que vous direz lors de l'entretien et les informations recueillies serviront de base à une décision dans votre cas. Cela signifie que les réponses que vous donnez lors de l'entretien sont très importantes - ils seront utilisés pour décider si vous devriez recevoir une protection en Pologne ou vous devriez être renvoyé dans votre pays.

L'entretien se déroulera dans la langue que vous comprenez et parlez. Vous avez le droit de demander un interprète au cas où vous vous sentiriez plus à l'aise dans votre langue maternelle.

S'il y a un point ou une question lors votre entretien que vous n'avez pas compris, c'est très important de le dire tout de suite et de demander à votre inspecteur d'expliquer cet point ou question encore.

Si vous êtes victime de violence, il est recommandé de demander, avant l'entretien, qu'un psychologue vous joindre et est présent lors votre entretien. Vous pouvez également demander à être interviewé par un homme ou un femme.

Étant donné qu'en Pologne nous ne connaissons pas toujours la situation de votre pays, il est important de tout expliquer en détail à votre inspecteur. Cela permettra à l'inspecteur de comprendre ce qui s'est passé et la raison pour laquelle il est dangereux pour vous de retourner dans votre pays.

Au début de l'entretien, l'inspecteur peut vous poser des questions sur votre voyage: comment vous êtes arrivé en Pologne, où vous viviez avant (quelle ville, adresse), quelles étaient vos activités, le lieu où vous avez travaillé, si votre famille est restée dans votre pays, et dans ce cas, si vous êtes toujours en contact avec eux.

On vous demandera ensuite la raison pour laquelle vous avez quitté votre pays : quand vous avez commencé à avoir des problèmes dans votre pays, pour quelle raison est-ce que quelqu'un vous a-t-il menacé ou blessé, est-ce que vous avez été détenu ou arrêté, avez-vous subi des violences ou des tortures, est-ce que vous avez tenté de obtenir de l'aide dans votre pays, est-ce que c'est possible de trouver l'aide dans l'autre part de votre pays. Si vous n'avez pas essayé d'obtenir de l'aide ou de déménager dans un autre endroit de votre pays, l'inspecteur demandera également une raison. N'oubliez pas d'informer l'inspecteur de votre situation individuelle, pas seulement la situation générale dans votre pays d'origine.

Il est important de tout expliquer en détail, plus vous donnez de détails, mieux c'est. Participer à un entretien n'est pas toujours facile, mais il est important d'être clair et transparent pour instaurer la confiance avec votre inspecteur.

S'il y a quelque chose dont vous ne vous souvenez pas, dites-le à haute voix et clairement lors de l'entretien. Il est normal de ne pas tout retenir avec tous les détails, et il n'y a ni bon ni mauvais réponses dans cet entretien. Il est important, cependant, de toujours dire la vérité.

Le plus important lors de l'entretien est d'expliquer les raisons pour lesquelles, si vous deviez retourner dans votre pays, vous auriez des problèmes là-bas et quel genre de problèmes cela serait.

Il est important d'éviter de s'embrouiller, d'éviter de faire des erreurs sur les dates, les lieux, l'endroit où est passé dans votre vie et quand. Cela peut être difficile donc avant l'entretien, il est recommandé de vous préparer en écrivant votre histoire sur un morceau de papier. Depuis l'entretien peut être stressant, un tel document peut vous aider à vous assurer que tous les faits et les informations sont dans l'ordre.

Après l'entretien, vous recevrez une transcription - c'est un document avec tous les questions et réponses écrites. Il est important de le conserver. Si vous avez un avocat, c'est recommandé de leur envoyer un scan ou une copie dès que possible.

N'oubliez pas que le Bureau des étrangers ne peut pas montrer ou divulguer votre entretien à personne. Il est confidentiel et vos réponses ne seront utilisées que pour déterminer si vous devez obtenir le statut de réfugié en Pologne.